



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



12122492

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le
03 JUL. 2012
Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 479.449.917

Dénomination

(en entier) : **PHYTESIA**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4557 Tinlot (Scry), rue Campagne de Bêche, 1.

Objet de l'acte : CONVERSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES - ET AUGMENTATION CORRELATIVE DU CAPITAL

D'un acte reçu par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire associé de la SPRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés » ayant son siège social à Herstal, en date du 29 juin 2012, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « PHYTESIA », ayant son siège social à 4557 TINLOT(Scry), rue Campagne de Bêche, 1.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

CONVERSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

1- Le Président expose que :

- par acte de Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire associé de la SPRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés », en date du vingt-neuf décembre deux mille six, publié aux annexes du Moniteur Belge du douze janvier deux mille sept sous le numéro 07008359, l'assemblée générale extraordinaire de la société « PHYTESIA » a décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'une durée de sept ans, d'un montant de cent soixante mille cinquante euros (160.050 €) représenté par mille soixante sept (1.067) obligations d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150 €) chacune, convertibles en actions de la même catégorie que celles détenues par leur détenteur au moment de la demande de conversion;

- que le taux de conversion a été fixé à une action sans désignation de valeur nominale pour une obligation de cent cinquante euros (150 €);

- On omet.

- que la société START-UP INVEST et la société SPINVENTURE ont cédé septante-trois (73) obligations à Monsieur OPSTAELE Jan, septante-trois (73) obligations à Monsieur DOMMES Jacques et septante-quatre (74) obligations à Monsieur LAMBE Pascal.

- que ces derniers ont manifesté leur décision de convertir leurs obligations par lettre en date du vingt-neuf mai deux mille douze.

Il résulte du relevé des conversions demandées que :

- Monsieur OPSTAELE Jan a demandé la conversion de septante-trois (73) obligations représentatives d'un montant de dix mille neuf cent cinquante euros (10.950 €) de l'emprunt obligataire d'un montant total de cent soixante mille cinquante euros (160.050 €) décidé, souscrit et libéré lors de l'assemblée du vingt-neuf décembre deux mille six.

- Monsieur DOMMES Jacques a demandé la conversion de septante-trois (73) obligations représentatives d'un montant de dix mille neuf cent cinquante euros (10.950 €) de l'emprunt obligataire d'un montant total de cent soixante mille cinquante euros (160.050 €) décidé, souscrit et libéré lors de l'assemblée du vingt-neuf décembre deux mille six.

- Monsieur LAMBE Pascal a demandé la conversion de septante-quatre (74) obligations représentatives d'un montant de onze mille cent euros (11.100 €) de l'emprunt obligataire d'un montant total de cent soixante mille cinquante euros (160.050 €) décidé, souscrit et libéré lors de l'assemblée du vingt-neuf décembre deux mille six.

Ce relevé est certifié en date du vingt-sept juin deux mille douze par la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée « LEBOUTTE, MOUHIB & Co », réviseur d'entreprises, représentée par Monsieur Denys LEBOUTTE.

2- Ensuite de la résolution qui précède, l'assemblée constate l'augmentation de capital à concurrence de trente-trois mille euros (33.000 €) pour le porter de sept cent trente mille huit cent cinquante euros (730.850 €) à

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

sept cent soixante-trois mille huit cent cinquante euros (763.850 €) par la création de deux cent vingt (220) actions, dont cent quarante-sept (147) de catégorie A et septante-trois (73) de catégorie C sans désignation de valeur nominale participant prorata temporis à compter de ce jour aux bénéfices de l'exercice en cours

Ces actions nouvelles, entièrement libérées, sont attribuées à Monsieur OPSTAELE Jan à concurrence de septante-trois (73) actions de catégorie C, à Monsieur DOMMES Jacques à concurrence de septante-trois (73) actions de catégorie A et à Monsieur LAMBE Pascal à concurrence de septante-quatre (74) actions de catégorie A, tous trois titulaires des obligations converties en actions suivant le relevé ci-annexé dans la proportion d'une action nouvelle pour une obligation conformément à la décision prise par l'assemblée du vingt-neuf décembre deux mille six.

3- En conséquence des points qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts :

- par le remplacement du paragraphe 1er par le texte suivant :

« § 1. Le capital social est fixé à sept cent soixante-trois mille huit cent cinquante euros (763.850 €) représenté par cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/ cinq mille neuf cent neuvième de l'avoir social.

Les cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions sont réparties en mille trois cent cinquante et une (1.351) actions de catégorie A, deux mille neuf cent quatre-vingt-sept (2.987) actions de catégorie B et mille cinq cent septante et une (1.571) actions de catégorie C. Les actions des différentes catégories jouissent des mêmes droits, sauf ce qui est prévu aux présents statuts.

- par l'introduction in fine du paragraphe 5 du texte suivant :

« L'assemblée générale extraordinaire du vingt-neuf juin deux mille douze a constaté la conversion de deux cent vingt (220) obligations représentatives d'un montant de trente-trois mille euros (33.000 €). »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

JM GAUTHY, notaire associé
de la SPRL GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés
Rue Hoyoux, 87
4040 HERSTAL

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comportant le relevé des conversions, le rapport du réviseur d'entreprises et dix procurations.
- la coordination des statuts.